

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
DU 29/03/2018**

Le Jeudi 29 mars 2018 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Padirac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE, Maire.

Membres présents : CHAMAGNE Pierre, BRODA Annie, BARBIÉ Damien, COURTIOL Marie, GUÉDÉ Luc, LESCALE Cyril, THALAMAS Bernard, VANDERBORGHT Ann.

Absents excusés : Patrick DELFAURE pouvoir à Cyril LESCALE
Mathilde BLANC pouvoir à Pierre CHAMAGNE

Absent : LASSUS Pierre

Secrétaire de séance : COURTIOL Marie

1/ Approbation PV réunion 15 Février 2018

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, le maire en rappelle les sujets évoqués. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ Vote comptes administratifs et de gestion Commune et Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions ainsi que des montants réalisés sur 2017 par chapitre concernant les dépenses et les recettes du budget communal.

Il présente ensuite aux membres du conseil les résultats du compte administratif 2017 de la commune qui se résument comme suit :

Section de fonctionnement	
montant des dépenses	137 397.78 €
montant des recettes	177 621.64 €
résultat de l'exercice	40 223.86 €
résultat antérieur reporté -excédent-	76 897.12 €
résultat cumulé	117 120.98 €
Section d'Investissement	
montant des dépenses	101 100.63 €
montant des recettes	57 287.56 €
résultat de l'exercice	-43 813.07 €
résultat antérieur reporté -excédent-	39 334.86 €
résultat cumulé	-4 477.91 €
restes à réaliser sur programmes	
dépenses	16 280.00 €
recettes	0,00 €
	16 280.00 €
besoin de financement de la section d'investissement	
rappel du solde d'exécution cumulé	4 477.91 €
rappel du solde des restes à réaliser	16 280.00 €
besoin de financement total	20 757.91 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CHAMAGNE Maire se retire au moment du vote.

Monsieur Cyril LESCALE désigné président de séance demande à l'assemblée de procéder au vote.
Le compte administratif dressé par Mr le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions ainsi que des montants réalisés sur 2017 par chapitre concernant les dépenses et les recettes du budget communal.

Il est ensuite procédé à la présentation des résultats du Compte administratif 2017 Assainissement qui peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
montant des dépenses	28 743.47 €
montant des recettes	35 101.53 €
résultat de l'exercice	6 358.06 €
résultat antérieur reporté -excédent-	36 625,92 €
résultat cumulé	42 983.98 €
Section d'Investissement	
montant des dépenses	61 290,54 €
montant des recettes	53 411,76 €
résultat de l'exercice	-7 878,78 €
résultat antérieur reporté -excédent-	8 353,00 €
résultat cumulé	474,22 €
restes à réaliser sur programmes	
dépenses	0.00 €
recettes	0,00 €
besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €

Mr le maire s'étant à nouveau retiré, il est procédé au vote du Compte administratif assainissement par Cyril LESCALE qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les comptes de gestion dressés par Monsieur POIRIER Pascal, receveur municipal, présentant les mêmes montants sont également approuvés par les membres présents.

3/ Affectation des résultats

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir entendu le compte administratif de la commune 2017. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	117 120.98 €
Que la section d'investissement présente :	
un solde d'exécution positif de	40 223.86 €
Un solde des restes à réaliser de	20 757.91 €
Décide d'affecter au budget 2017 :	
En section d'investissement au compte 1068	20 757.91 €
De reporter à la section de fonctionnement au compte 002	96 363.07 €

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget assainissement Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	42 983.98 €
Que la section investissement présente	
un solde d'exécution positif de	474.22 €
Un solde des restes à réaliser de	0.00 €
Décide d'affecter au budget 2017 :	
Le report à la section de fonctionnement au compte 002	42 983.98 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Tarifs assainissement 2018

Le maire rappelle les montants appliqués en 2017.

A l'unanimité, les membres du conseil votent les tarifs à l'identique de l'an passé.

5/ Questions diverses

- Départementale entre Padirac et Alviac RD 673 Bois de Padirac. Dangersité évoquée (sortie de route régulièrement). Mise en place de balises dans les virages les plus dangereux.
- Terrain Mage Camping. Demander 3 m 50
- Lettre reçue d'un agent immobilier concernant un ensemble de terrains à Pech du Puits auquel s'intéresse une société de mobil home
Pas de préemption à ce jour de la commune.
- Courrier de Mme Nathalie LAMPLE par lequel elle annonce qu'elle souhaite quitter le logement de droite des écoles.
- Courrier du Préfet du Lot pour la vente de bleuets pour la commémoration du 8 Mai 1945 et du 11 Novembre 1918 en faveur des anciens combattants. Recherche de volontaires pour la vente ou vote de subvention.
- Voiture brûlée sur la voie romaine à proximité de la stèle. Informer Cauvaldor et Loubressac.
- Relevé borne camping car : encaissement d'un montant de 186 € - Pièces distribuées : 105
- Photovoltaïque : Logement des écoles pas pertinent.
La Bergerie : pas pertinent du tout par rapport au prix du panneau
- Voir pour rajouter un panneau pour indiquer la borne de vidange camping car (réglette informative en entrée du village)
- Vente bande de terrain Place de l'Eglise à prévoir.

Fin de séance 21 h 52